



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 janvier 2021 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie

Secrétaire de séance : Mme JUCHAULT Alexandra

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 14 décembre 2020.

2021-001 BUDGET DU COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N° 4 DE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 4 sur le budget du commerce de l'exercice 2020, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
6068 (011) Autres matières et fournitures	-225,00 €		
6745 (67) Subventions aux personnes de droit privé	225,00 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2021-002 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 5 DE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 5 sur le budget de la commune de l'exercice 2020, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
6413 (012) personnel non titulaire	-284,00 €		
6745 (67) Subventions aux personnes de droit privé	284,00 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2021-003 BUDGET DE LA SALLE POLYVALENTE – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 3 sur le budget de la salle polyvalente de l'exercice 2020, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
615228 (011) Autres matières et fournitures	-220,00 €		
6745 (67) Subventions aux personnes de droit privé	220,00 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2021-004 ACCUEIL JEUNES - TARIFS DES VACANCES D'HIVER DE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessous :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 12 à 17 ans	Patinoire	6,50 €
	Escape game – agence secrète odyssee pro	15,00 €

2021-005 COMMISSION SOCIALE – DOSSIER D'AIDE SOCIALE N° 1-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer l'aide présentée en suivant conformément l'avis de la commission sociale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser l'aide directement au fournisseur concerné par la dette.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- étant donné la situation économique actuelle due à la pandémie de la COVID-19, propose la suppression des loyers du restaurant pour les mois de janvier et février 2021 avec délibération lors du prochain conseil municipal fixé le 22 février 2021.

Monsieur François-Xavier LACOMBE précise qu'à priori les restaurants devraient rouvrir au 1^{er} février 2021, mais sans certitude.

Le conseil municipal accepte et prévoit cette décision lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante et adaptera celle-ci en fonction des restrictions gouvernementales.

- passe la parole à Madame Alexandra JUCHAULT, adjointe en charge du personnel, qui :
 - rapporte son entrevue de cet après-midi avec l'ATSEM principale de 1^{ère} classe, acceptant d'officialiser son poste à 33 h / 35 h à compter du 1^{er} avril 2021, correspondant au service effectif, au lieu de 32 h / 35 h comme actuellement.
 - présente un compte-rendu de la commission du personnel qui s'est tenue le 04 janvier dernier, à savoir :
 - passage des deux adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de 30 h / 35 h à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021 après déclarations de vacances d'emploi,
 - pour le moment pas de recrutement d'un 4^{ème} agent en remplacement de l'agent de maîtrise parti,
 - création de plusieurs ateliers dans les locaux techniques,
 - création d'un planning commun aux trois adjoints techniques (de 8 h 30 à 12 h puis de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi), et possibilité de modifier les horaires d'embauche et de débauche en fonction de la météorologie estivale,
 - gestion des clés des locaux et de l'outillage, précise que toutes ces mesures seront prises dans le but d'une meilleure organisation, gestion et optimisation du temps de travail,
 - critères d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) revus et affinés.

Monsieur Alain CHAMPIGNY précise qu'il établit les emplois du temps par semaine en commun avec les agents, et leur remet tous les lundis matins à 8 h à l'atelier, puis fait un point sur ce qui a été ou non exécuté la semaine précédente et pour quel motif. Il insiste sur une polyvalence de répartition des tâches. Des équipes de deux ou trois élus seront formées afin de positionner des ateliers dans les locaux techniques (plomberie, peinture, électricité...), pour empêcher l'éparpillement de l'outillage et du matériel et ainsi éviter l'achat de nouveaux à toute occasion.

Les membres du conseil municipal acceptent et prévoient ces décisions lors de la réunion fixée le 22 février 2021.

Monsieur Alain CHAMPIGNY :

- remercie les membres du Comité des Fêtes d'avoir réalisé le transfert de leur matériel dans leur nouveau local situé dans l'annexe de l'atelier, et précise qu'il a fallu réaliser trois déplacements à la déchetterie avec le camion benne plein d'objets et matériels obsolètes.
- demande une réunion urgente des commissions de voirie et bâtiments afin de faire un choix sur les priorités en vue d'une prévision budgétaire pluriannuelle. La commission de voirie est fixée au 18 janvier 2021 et la commission des bâtiments au 25 janvier 2021 toutes deux à 18 h.

Monsieur le Maire :

- fait part d'un appel à cotisation émanant de l'Association Voie Rapide 147 – 149 d'un montant de 10 € pour l'année 2021, précise qu'il va solliciter plus d'informations afin que le conseil municipal puisse prendre une décision lors d'une prochaine séance.

- indique qu'il a reçu cet après-midi quelques membres de l'Association ACCORD'D'VOUS qui loue notre salle polyvalente un jeudi par mois afin d'y organiser des bals musettes. Ceux-ci sont d'accord pour que la commune augmente ses tarifs de location, mais en raison de soucis de santé, demandent si les agents techniques peuvent sortir les tables et les chaises avant leur manifestation et les rentrer le lendemain. Ils pensent pouvoir reprendre leur activité à compter de septembre 2021 sous conditions des directives gouvernementales liées à l'urgence sanitaire actuelle.
- fait part d'un courrier de la radio FRANCE BLEU sollicitant une proposition d'intervenants locaux dans le cadre de leur émission des samedis et dimanches matins de 9 h à 9 h 40, un élu, un référent sur l'histoire de la commune ainsi qu'un commerçant ou artisan ou producteur.
- signale qu'il va être nécessaire de remplacer la pompe à chaleur de la mairie, des devis sont sollicités. Elle est en panne depuis le 30 décembre au soir et nous sommes toujours en attente de la réparation.
- indique qu'il va falloir se pencher sur la préparation des budgets pour 2021 (voirie, bâtiments...).
- donne des informations sur la Communauté de Communes des Vallées du Clain :
 - signature d'une convention avec S.O.L.I.H.A., organisme pouvant aider les administrés et les communes à élaborer des dossiers de demandes d'aides pour l'amélioration de l'habitat,
 - le secrétaire général de la Préfecture de la Vienne va présenter la semaine prochaine aux élus de la communauté de communes, le Contrat de Relance de Transition Ecologique (C.R.T.E.) pris en charge par les E.P.C.I. afin d'aider les communautés de communes et les communes dans leur transition écologique.
 - la Chambre d'Agriculture de la Vienne crée des S.C.I.C. (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), à la charge des communautés de communes, en collaboration avec les agriculteurs pour dépôts et vente de leur production, avec obligation aux communes de s'y approvisionner, sans concurrence de prix. Monsieur le Maire précise que cette mesure est regrettable car il existe déjà des regroupements d'agriculteurs en vente directe auprès desquels la commune s'approvisionne déjà.
 - la Caisse d'Allocation Familiale de la Vienne va reprendre toutes ses conventions de partenariat signées avec les communes afin de les regrouper en Conventions Territoriales Globales d'une durée de 4 à 5 ans qui seront signées avec la communauté de communes, comme les anciens Contrats Enfance Jeunesse.

Monsieur Alain CHAMPIGNY fait un point sur les travaux d'aménagement et de mise aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin :

- le retrait des anciennes canalisations d'eaux usées contenant de l'amiante est en cours,
- les travaux de terrassement du côté de la future cantine ont repris,
- une réunion a eu lieu avec les enseignants et le personnel scolaire en présence du maître d'œuvre afin d'expliquer la suite du déroulement des travaux intérieurs. A partir du mercredi 03 février 2021, la classe de maternelle (côté dortoir) sera déplacée dans la salle de motricité pour environ 3 semaines et le dortoir dans le bâtiment préfabriqué ; ce qui engendre un déménagement de la garderie périscolaire dans la salle polyvalente dès la première semaine de février, et de l'accueil de loisirs sans hébergement, avec dortoir dans la salle des associations, pendant les vacances scolaires d'hiver.

Monsieur le Maire demande à la commission communication de faire paraître un article avec distribution en porte à porte au plus tôt, afin de présenter un démenti de la municipalité d'un message frauduleux, dans la gazette de décembre dernier, émanant de la Police Nationale !!!

Fait à ASLONNES, le 12 janvier 2021
Le Maire,
Roland BOUCHET

